



L'Antenne

Bulletin de liaison de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels

Siège social : Agrapôle 23 rue J. Baldassini 69364 Lyon Cedex07 ffap@agrapole.fr

Crise boursière, crise économique, crise écologique... et grave menace sur l'apiculture professionnelle...car ce capitalisme sauvage n'épargne pas non plus l'abeille.

La situation est rendue si grave qu'il en va de la pérennité de nos activités. Quel éleveur, quelle que soit la production, survivrait économiquement et psychologiquement à des pertes régulières de son cheptel de l'ordre de 30, 40, et parfois au-delà de 50% ?

Des collègues sont désespérés, va-t-il falloir des drames humains, des drames familiaux pour que l'administration française arrête de nous traiter avec mépris. Dans tout rapport officiel sur l'apiculture, une soit disant incompétence des apiculteurs prend plus de place que les conséquences de l'usage des pesticides. Quand j'ai démarré, il y a 25 ans, quasiment sans formation, la taille de mon cheptel progressait sans difficulté. Aujourd'hui, malgré les techniques que j'ai acquises, les moyens plus importants dont je dispose, je me sens aussi désarmé que le débutant.

Dans cette période difficile, nos syndicats régionaux et la fédération nouvellement créée, sont indispensables. Si nous voulons continuer à vivre de notre métier nous devons dénoncer ceux qui veulent nous faire passer pour des incapables, et exiger de véritables recherches sur les conséquences des pesticides pour nos abeilles.

Celles-ci disparaissent encore plus depuis l'arrivée des néonicotinoïdes dont le fameux Gaucho que tout le monde croit interdit mais dont la molécule, l'imidaclopride, est de plus en plus présente dans les sols français, elle est toujours utilisée sous une vingtaine de marques commerciales. Elle est présente partout. Une étude en 2002-2003 relevait que 60 à 70% des pollens de végétation spontanée contenaient de l'imidaclopride à des doses suffisantes pour constituer une toxicité chronique.

Et maintenant le Cruiser, et sa molécule tout aussi toxique. Un grain de maïs traité, un seul, suffit à rendre non potable une cuve de 5000 litres d'eau, et comptez 100 000 grains/hectare.

Quelques milliardièmes de grammes suffisent pour tuer les abeilles : Les risques par la dispersion des poussières au semis sont connus. Une récente étude en Italie a prouvé l'extrême toxicité des exsudats de maïs traités aux néonicotinoïdes, de l'ordre de 1000 fois la dose fatale à l'abeille.

Et comment peut on à la fois interdire la culture de plantes attractives pour les abeilles après un maïs Cruiser, et ne pas s'alarmer sur la toxicité de ce pollen de maïs traité Cruiser que l'abeille va récolter et, si elle ne meurt pas sur le chemin du retour, va stocker dans la ruche pour mourir discrètement à petit feu... de cause multifactorielle nous dira l'AFFSA.

L'interdiction de tous ces insecticides neurotoxiques systémiques est une priorité. Suffisamment d'études prouvent leur extrême toxicité pour l'abeille et il est consternant de voir nos ministres et notre administration se coucher devant l'agro chimie.

Notre fédération d'apiculteurs professionnels devra conserver à tout prix son indépendance, ne pas se compromettre avec des structures genre FNSEA ou UIPP, toutes deux outils de propagande de l'agro chimie.

Nous ne pouvons accepter de leur déléguer la structuration de notre profession. Apiculteurs professionnels dont la subsistance de chaque jour dépend de l'abeille, nous nous devons d'être au cœur de ces débats.

L'urgence et l'enjeu sont de taille, ils concernent chacun d'entre nous. L'adversaire est puissant mais nous avons pour nous notre bonne foi et notre conscience, et surtout un fabuleux atout : l'opinion publique.

Mais n'étant pas très nombreux, il faut que chaque apiculteur professionnel s'investisse dans la défense de son outil de travail. Nous ne sommes pas tous compétents pour négocier dans les bureaux parisiens, mais nous avons tous un rôle à jouer dans notre quotidien sur nos lieux de vente, et en étant actif dans nos structures régionales.

Bon courage à tous.

José NADAN, président du SAP Bretagne

JUIN

N°1

2009

Petite histoire de (mauvaise) humeur :

Chers collègues, je veux vous faire partager ma découverte. Une découverte essentielle pour nous apiculteurs, pour une meilleure compréhension de nos difficultés, de notre mal-être ; je parle des mortalités d'abeilles.

Un homme, un scientifique, m'a ouvert les yeux, il s'agit de J.P.. Je ne citerai pas son nom pour respecter son immense modestie, vous le connaissez tous.

Cet apidologue réputé, œuvre depuis de longues années à nos côtés. Afin de nous épauler, il n'hésite pas à explorer toutes les pistes, il enquête multifactoriellement, du gros bacille au petit virus, sans oublier la méchante onde et surtout les « gros bourrins » d'apiculteurs que nous sommes.

Mais J.P., notre cher J.P., tout à sa tâche, harassé de fatigue, a oublié le principal prédateur de l'abeille ; on ne peut lui en vouloir, mais plutôt le remercier pour la voie ainsi ouverte.

Alors quel est ce prédateur ?

Tout simplement : **LE BLAIREAU !**

Plus petit que l'ours, plus gros que le pic vert, mais tellement plus présent.

Nous sommes entourés de blaireaux ! Des milliers de blaireaux !

Nos ruches sont la proie de ces animaux sauvages, assoiffés de miel, qui n'hésitent pas à les saccager, compromettant ainsi la vie de nos abeilles et donc le maintien de la biodiversité.

Le Blaireau

Fait étrange : j'ai remarqué la concomitance entre l'apparition des néonicotinoïdes (Gaucho) et l'accroissement des blaireaux. Y aurait-il lien de cause à effet ?

J.P., nous comptons sur votre science, vos équipements perfectionnés et votre intégrité (unaniment reconnue) pour approfondir cette piste.

Empressez vous J.P. ! Car le blaireau pullule. A n'en pas douter, il se nourrit de Gaucho, Régent ou autre Cruiser....

Serait-ce un effet secondaire de cette consommation de neurotoxiques : le blaireau s'anthropomorphise. Je vois des blaireaux partout, même en ville. Cela m'effraie.

En attendant, cher J.P., merci pour vos travaux. L'apiculture toute entière vous est redevable.

Comment vous exprimer notre gratitude ?

Nous connaissons votre gourmandise et votre goût immodéré pour la pâtisserie et particulièrement les tartes à la crème ; nous ne manquerons pas à l'occasion de vous en offrir.

Pour autant, cela est insuffisant.

Le Conseil d'administration de la FFAP, à l'unanimité, a donc décidé de vous honorer en vous décernant : le **Blaireau d'Or !**

Merci J.P.

Alain DAVID

Voici notre premier bulletin de liaison ; vous y trouverez un certain nombre de rubriques, d'autres, nous l'espérons, viendront alimenter les prochains bulletins.

Les plus classiques traiteront des questions de la reconnaissance et de l'organisation de la filière ; dans ce 1^{er} numéro, nous vous parlons programme d'aide communautaire, Institut Technique et Interprofession. Mais nous élargissons notre propos en évoquant l'organisation de la filière au niveau européen, et en vous présentant la Coordination apicole européenne et son programme d'actions.

Une autre rubrique importante est celle intitulée « Des nouvelles du front... ». Il s'agit d'alerter et de rapporter témoignages et expériences concernant pesticides et OGM qui sont au cœur de nos combats pour la préservation de l'abeille et la pérennité de notre profession ; ici, en France, comme en Europe et dans le monde : nous ne sommes pas les seuls à dénoncer les effets délétères de ces produits sur nos abeilles et notre environnement !

1^{er} numéro, 1^{er} essai...

Par la suite, et pour contrer la morosité ambiante, nous souhaitons pouvoir rapporter des expériences positives : des initiatives et des actions individuelles ou collectives qui enrichissent l'apiculture et la font avancer, des portraits d'hommes et de femmes qui illustrent la beauté et l'intérêt de notre métier. En bref, tout ce qui fait que l'apiculture est bien vivante et nous permettra de dire : cela vaut le coup de se battre !

Vos idées, vos témoignages, vos propositions seront bienvenus, vos réactions et vos « humeurs » seront entendues ; ce bulletin est le votre, n'hésitez pas à vous en servir et à faire entendre vos points de vue.

Dans ce numéro :

Naissance d'un Syndicat	3	- les apiculteurs US accusent l'imidaclopride	13
Coordination apicole Européenne	4	- mortalités en Slovaquie	
Institut Technique et Interprofession	6-10	Des nouvelles du front...OGM	14
Programme d'aide communautaire	11	La FFAP écrit au MAP	15
Des nouvelles du front...insecticides :		Contactez la FFAP	15

- FCO / mortalité sur semis Cruiser	12	Bulletin d'adhésion	16
-------------------------------------	----	---------------------	----

Naissance d'un Syndicat

Le SAPRA, le SAPCO et le SAPB sont des syndicats d'apiculteurs professionnels régionaux, bien implantés dans leur territoire.

Très engagés pour la défense et la reconnaissance de leur profession, les adhérents de ces syndicats souffrent cependant de n'être ni entendus, ni représentés au niveau national.

Aussi, le Syndicat des Apiculteurs Professionnels de Rhône-Alpes, le Syndicat des Apiculteurs Professionnels du Centre Ouest et le Syndicat des Apiculteurs Professionnels de Bretagne ont décidé de mutualiser leurs compétences et leur grande expérience de terrain pour construire une structure nationale qui soit effectivement représentative de la profession.

Le 6 janvier 2009, ils créaient un syndicat national, dénommé « **Fédération Française des Apiculteurs Professionnels** ». Ce syndicat est ouvert à tout apiculteur professionnel, qu'il soit ou non organisé localement.

La vocation première de cette Fédération est de contribuer à la reconnaissance puis à la pérennité du métier d'apiculteur comme à la protection et au maintien du cheptel apiaire. En effet, L'avenir de l'apiculture professionnelle semble fortement compromis tant l'état de notre cheptel et de son environnement se dégrade.

L'assemblée des apiculteurs présents le 6/01/09 a défini les objectifs prioritaires de la FFAP et s'est dotée d'un Conseil d'Administration provisoire (10 membres pour cette année) qui pilotera la Fédération jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, automne 2009.

Cette prochaine Assemblée Générale devra remplir les missions suivantes :

- préciser et valider les objectifs que devra poursuivre la Fédération.
- Définir quels seront les moyens nécessaires à un bon travail syndical. (moyens humains, matériels et financiers)
- élir un Conseil d'Administration en conformité avec nos statuts.

Nos objectifs prioritaires :

➤ **Représentativité de la profession et organisation de la filière**

La Fédération Française des Apiculteurs Professionnels demande au Ministère participera activement aux différents comités de pilotage et groupes de travail concernant l'apiculture, notamment :

- le **Comité Opérationnel Apicole** et en particulier les deux groupes de travail : « Institut technique » et « Interprofession » (comité piloté par le député Saddier)
- le **Comité de pilotage « Miel »** (règlement CE n°794/2004)

- et tout autre groupe ou comité qui serait mobilisé autour des questions apicoles.

➤ **défense de notre outil de travail, le CHEPTEL APICOLE**

Traitements systémiques, pulvérisation tous azimuts de pesticides en tout genre, multiplication des procédures de luttes obligatoires, menaces de cultures OGM : ces graves attaques contre notre cheptel et son environnement nécessitent une réactivité accrue de la profession: nous travaillerons à la création d'une commission pesticides épaulée de scientifiques et de juristes et qui devra fonctionner hors de toute compromission avec l'industrie agrochimique et ses représentants.

Nous devons profiter de notre large implantation géographique pour recueillir et diffuser l'information à nos collègues.

En tant que structure fédérative, nous nous impliquerons évidemment dans **une perspective apicole européenne**.

Le fonctionnement

La **structuration fédérative** nous permet de garder les spécificités des syndicats régionaux fondateurs, d'accueillir d'autres structures professionnelles régionales et départementales, tout en permettant l'adhésion individuelle.

Nous fonctionnerons avec trois collèges :

- collège 1 : syndicats/groupements régionaux
- collège 2 : syndicats/groupements départementaux
- collège 3 : adhérents individuels.

Et ceci en toute **indépendance syndicale**, vis à vis du syndicat agricole dominant, comme des instances gouvernementales de tutelle et du monde politique.

Ce sujet n'est que rarement abordé par les différentes représentations de l'apiculture. On pourrait même le qualifier de tabou, tant il embarrasse les uns et les autres.

Il est temps de reconsidérer le fonctionnement du syndicalisme apicole français, trop souvent placé en situation de dépendance.

La diffusion d'un bulletin de liaison puis la création d'un site internet, permettront de donner vie et corps à notre projet syndical.

Une fois notre comité de rédaction constitué chacun de nos adhérents sera sollicité pour collecter des informations sous toutes les formes.

Le CA de la FFAP

EUROPE...

Vers une coordination apicole européenne

Philippe Vermandère

Depuis environ 1 an, un forum de discussion a été ouvert sur le site du CARI (Centre Apicole de Recherche et d'Information, Louvain-L-N, Belgique) : la liste "*Pesticides/ CARI*".

A la différence d'autres forums gérés par le CARI, et qui s'adressent à des publics d'apiculteurs plutôt très larges (telle la liste "*Abeilles/CARI*", sur laquelle beaucoup d'apiculteurs français se sont inscrits), "*Pesticides/ CARI*" ne concerne à l'heure actuelle que 30 personnes, représentant les pays suivants : Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, Autriche, Belgique, Chypre, France, et aussi 2 représentants des Etats-Unis (CCD oblige). Parmi ces personnes, notons la présence de quelques ONG environnementalistes (FNE, MDRGF, PAN-Europe).

Ce groupe de discussion prépare des initiatives et des actions, puis les soumettent à l'approbation des syndicats européens.

Ainsi au cours de ce dernier semestre, les principaux projets élaborés par le groupe des représentants européens, ont concerné successivement :

- 8-10 octobre 2008, symposium de l'ICPBR¹ à Bucarest. Trois des nôtres (Janine Kievits, José-Anne Lortsch et Etienne Bruneau) s'y sont invités pour défendre une vision plus large et complète des risques (toxicité chronique, effets sublétaux, toxicité larvaire) ;
- novembre 2008 : préparation d'une question parlementaire posée par Mme Hennicot (eurodéputée luxembourgeoise) à Mme A.Vassiliou (commissaire européenne), concernant l'inscription du fipronil sur liste positive, suite à une première question posée en janvier 2008 à son prédécesseur à la Commission, M. M.Kyprianou, s'agissant du "*sort réservé aux produits à base de fipronil, si les Etats membres sont incapables de fournir les compléments demandés dans les délais prescrits*". Sous ses différents aspects, la question méritait d'être posée, dans la mesure où M. Kyprianou répondit à l'époque que si le notifiant (généralement : BASF) manquait de fournir les compléments d'évaluation du risque abeilles avant le 1^{er} octobre 2008, la Commission pourrait reconsidérer l'autorisation qu'elle avait accordée 1 an plus tôt.
- 21 novembre 2008 : rencontre avec M. W.Reinert, haut fonctionnaire-clé à la DG SanCo² pour examiner la définition des règles et des données à fournir, dans le

ces temps où la directive 91/414 est revue de fond en comble (impliquant notamment l'évaluation des risques abeilles)

- décembre 2008 : la nouvelle autorisation accordée pour 2009 au Cruiser sur maïs par M. Barnier, étant attaquable sous différents aspects, les apiculteurs européens ont élaboré la motivation d'un recours judiciaire auprès du Conseil d'Etat. Il faut noter que le recours déposé auprès du Conseil d'Etat au printemps 2008, contre l'autorisation du Cruiser sur maïs en 2008, n'a toujours pas eu de réponse !

- janvier 2009 : courrier des ONG environnementalistes à la Commission pour leur signifier notre désaccord quant à sa décision (décembre 2008) d'inscrire l'imidaclopride sur liste positive européenne .

Cette étape est indispensable pour pouvoir envisager un recours devant la Cour Européenne de Justice : soit la Commission est d'accord avec notre argumentaire et elle retire sa décision (improbable, mais on peut toujours rêver) ; soit elle maintient, auquel cas il devient possible de la poursuivre en justice (uniquement par des ONG devant le Cour Européenne, soit : IEW, PAN-Europe, Stichting Natuur en Milieu, MDRGF).

- 13 janvier 2009 : le vote par le Parlement européen du « Paquet pesticides » (appelé à remplacer la directive 91/414 en matière de pesticides) où in extremis, en fin de 2^{ième} lecture à Strasbourg, nos collègues belges réussissent à introduire la notion de « (...) *effets chroniques inacceptables sur la survie et le développement de la colonie, en tenant compte des effets sur les larves d'abeilles et le comportement des abeilles* »

- 4 février 2009 : organisation d'une conférence de presse à Strasbourg (au parlement européen), avec le soutien de quelques euro parlementaires, dont Mme Hennicot. Parmi les apiculteurs, sont présents ou représentés : E. Bruneau, SNA, UNAF, DBIB (Allemagne), EPBA (K.R.Koch), et l'Autriche.

- février 2009 : commentaires adressés à l'AESA (Agence Européenne de Sécurité Alimentaire, chargée de l'évaluation - scientifique des risques en matière de pesticides)

Dans le cadre d'une consultation publique, l'AESA voulait recueillir des avis sur les règles à imposer en matière de transparence de l'évaluation des risques, dont elle a la charge. Il s'agissait pour nous d'insister surtout sur le fait que l'expertise de l'AESA ne pouvait plus s'accommoder d'études, qui pour quasiment 100% d'entre elles sont réalisées par les firmes ou à leur demande : à défaut de pouvoir ou vouloir investir dans des moyens d'investigations propres, l'AESA devrait exiger un minimum de publications scientifiques validées par des comités de lecture.

Ces différentes initiatives et travaux ont été possibles grâce à l'engagement de certains de nos collègues et en particulier de

¹ International Commission for Plant-Bee Relationships

² Direction Générale de la SANté et de la protection des COnsommateurs

Janine Kievits (IEW- Inter Wallonie Environnement) et Etienne Bruneau (CARI). Ils ont mis en œuvre leur connaissance des arcanes et des instances communautaires, et leur aptitude à la lecture des textes administratifs et juridiques, et ont fait preuve de professionnalisme pour mener des réunions et interpeller "ceux d'en face".

Le 9 janvier dernier, les représentants de syndicats et associations d'apiculteurs européens se retrouvaient à Paris. C'était l'occasion d'envisager de pérenniser et d'élargir la structure de réflexion sur les problèmes abeilles liés aux intoxications, via une Coordination apicole européenne.

L'idée d'embaucher au moins une personne à mi-temps, qui recueillerait et recouperait toutes les infos utiles, qui

animerait les discussions au sein de la coordination, qui rédigerait et suivrait les courriers, a été saluée par le plus grand nombre comme étant la meilleure garantie de remplir au mieux le programme d'actions 2009 , dans le droit fil de l'activité du semestre passé.

Le coût minimal de cette embauche est estimé à 30.000 € par an. Tant l'Italie que la Belgique sont prêtes à verser chacune 5.000 € au moins, l'Espagne, 6.000 € : pour les premiers toutefois à la condition expresse que les français investissent 10.000 €.

Le 26 février dernier, le Conseil d'administration de la FFAP a décidé de participer à ce projet, à hauteur de 2500 €. Nous attendons les positions des autres composantes de l'apiculture française.

Le programme d'activités « abeilles » 2009 au niveau européen.

Une bonne partie du travail dépend des décisions qui seront prises ou des procédures qui seront entamées, et des opportunités d'actions que celles-ci nous offrent. Mais ce travail devrait inclure au moins :

A. L'information : collecte et diffusion :

1. Veille du site de l'EFSA et d'autre sites nationaux (voir si de nouvelles autorisations apparaissent)
+ Liste Abeilles, BEE-L, alertes Google et tous autres moyens de collecte d'infos
2. La recherche d'informations scientifiques (par moteur de recherche, via les scientifiques avec lesquels nous discutons sur le réseau Neurosys) et la mise à disposition de tous via le site du CARI, constitution d'une bibliographie
3. diffusion des infos entre les membres du réseau outre les infos figurant aux points 1. et 2, état de la situation dans les différents pays, synthèse et traduction des informations, mise à disposition des écrits pertinents étayant cette information
4. La rédaction périodique d'articles pour les revues et la fourniture d'éléments valorisables médiatiquement par les Unions
5. La recherche de nouveaux alliés et l'extension du réseau

B. les objectifs principaux :

1. Le suivi du devenir du canevas d'évaluation du risque des pesticides pour les abeilles (= révision de l'annexe VI de la Directive (et du futur règlement)) : il s'agit d'assurer le suivi et la promotion de ce que nous avons présenté à Bucarest. Enjeu : obtenir que lorsqu'un pesticide est reconnu comme étant systémique et permanent, il y ait au moins un test labo de mortalité chronique et un test larvaire, si possible des tests PEC/PNEC.
2. Suivi de la mise en œuvre de la réglementation (le règlement nouvellement voté mais aussi la directive actuelle et la directive-cadre
3. Le suivi des futures molécules que l'Europe s'apprête à autoriser.
4. Le suivi, en toile de fond, des politiques agricoles et les actions à mener pour favoriser les abeilles dans ce cadre.
5. actions par rapport aux situations de terrain.
 - a. Situations infractionnelles : exemple : il faudrait absolument relancer l'Espagne sur la situation en Galice, où le Confidor est utilisé à très grande échelle sur Eucalyptus, toujours sans autorisation sauf erreur, ce qui est un scandale sur le plan de la santé publique autant que de l'apiculture.
 - b. Situations non infractionnelles : se procurer des plans de traitement – médiatiser les plans manifestement excessifs
6. Réponse aux consultations de l'EFSA.
7. Mise en place de contacts avec les USA, notamment s'informer à propos de leur mécanisme d'autorisations, les informer de l'état de nos réflexions.

FILIERE : Institut technique et Interprofession

Et le Député Saddier est arrivé.....

Mission : sauver l'apiculture Française Comment : en la structurant !

Mais attention, la lettre de mission du Premier Ministre au député de Haute-Savoie stipulait qu'il fallait permettre « d'assurer la suffisance des ressources nutritionnelles des abeilles et leur sécurité sanitaire, sans préjudice de la nécessaire prise en compte de la protection sanitaire des cultures... ».

Eloquent ! – point à la ligne.

Monsieur M. Saddier au cours d'un périple de 8 mois à travers toute la France a recueilli moult témoignages d'apiculteurs, de responsables syndicaux apicoles et généralistes, des scientifiques de l'abeille, d'animateurs des ADAS, en gros de « tous ceux » qui avaient quelque chose à dire au sujet de l'abeille.

Premier hic, après avoir annoncé sa venue chez un certain nombre de collègues très au fait du sujet (gaucho, régent) voilà que notre député se décommande plusieurs fois pour finalement ne jamais venir...étrange.

On peut supposer que le cahier des charges que lui a imposé le gouvernement français, inclinait Mr Saddier, à enquêter sur des thèmes plus racoleurs : comme Varroa (2 pages) les mauvaises pratiques des apiculteurs (3 pages) ou Vespa Velutina (5 pages), les carences en flore mellifère (5 pages), le changement climatique, il délaye encore plus la sauce avec les maladies de l'abeille (loques, nosémoses, viroses, etc.) pour aboutir finalement à la thèse multifactorielle.

La couleuvre est quand même difficile à avaler lorsqu'il aborde avec une prudence inouïe, la question des pesticides. Il a même réussi à ne jamais prononcer une seule fois le mot qui tue « insecticides systémiques », pas mal, il fallait le faire. Tout ça pour nous sortir un superbe lapin de son chapeau en baptisant son rapport « pour une filière apicole durable » C'est très tendance. Et comme il fallait bien trouver une conclusion heureuse à tout ça. L'idée géniale a été de proposer une structuration de l'apiculture qui a déjà fait ses preuves dans le passé :

LA CREATION D'UNE INTERPROFESSION POUR FINANCER UN INSTITUT TECHNIQUE

Belle feinte de corps de Mr le député à l'intention de l'apiculture, pour l'attirer dans un système où on pourra mieux l'encadrer, en lui adjoignant des partenaires savoureux : Coop de France, JA, FNSEA, tous de vrais « amis » de l'apiculture.

Voilà donc le rapport de Mr Saddier « Pour une filière apicole durable » qui atterrit en octobre 2008 sur le bureau de

François Fillon. Aussitôt dit, aussitôt fait : Le 1^{er} Ministre le charge, immédiatement, de créer avec la filière l'interprofession et l'Institut Technique. D'emblée, les échéances proposées par Mr le député sont : Avril 2009 pour créer l'IT, entre 2 et 4 ans pour l'interprofession.

Deuxième hic, on crée l'outil avant son financement ?

Qu'à cela ne tienne, Mr Saddier nous mène un rythme d'enfer, les réunions se succèdent le 3 février, le 3 mars, le 7 avril, à raison de 2 par jour. Le matin ISTA, l'après-midi Interprofession, avec en général 2 représentants par organisation. La FFAP a pris le TGV en marche à partir du 3 février.

Une première mouture du futur CA de l'ISTA (point névralgique de tous les débats, car devant refléter la filière apicole) nous (FFAP, Conf) laissa pantois et assomma le CNDA, ce dernier se voyant attribuer royalement 3voix sur 16 ; chaque organisation apicole ayant pour sa part un représentant.

Les débats s'envenimèrent le 3 mars : le CNDA « osait » réclamer 1/3 des voix du CA, l'UNAF et la FNOSAD demandaient 2 voix chacune en raison de leur importante représentativité.

Sans entrer dans les détails, les clivages s'accroissent le 7 avril. La FFAP campait sur ses positions en insistant sur l'importance de la représentation professionnelle (technique et syndicale) en refusant Coop. De France et les J.A. et la surreprésentation UNAF, FNOSAD et SNA. Une contribution (voir courrier du 14 avril 2009) fut donc envoyée à Mr Saddier.

Actuellement, l'entente quasi-générale est effective pour le collège 1 (8 représentants ADA) sur un CA de 24/25 membres. Les collèges 2,3 et 4 posent davantage de problèmes : FFAP et Conf. ne souhaitant pas la présence de Coop de France et JA, UNAF/FNOSAD, FNSEA, SPMF, CNDA soutenant leur participation.

Le Conseil Scientifique adossé à l'ISTA qui devra valider les recherches ou travaux des problématiques apicoles ne soulève pas de débat particulier, pour l'instant, et reste assez nébuleux. Nous nous posons cette question sans relâche, acceptera-t-il quelques études pertinentes concernant les systémiques ?

Et l'Interprofession, dans tout cela ?

Ce furent des moments de « détente et/ou d'assoupissement ».

○ Accord sur les objectifs (connaissance du marché, promotion, installation des jeunes, formation, financement de l'ISTA...).

○ Accord pour garder, en le dépoussiérant et en l'actualisant le cadre légal de l'ex intermiel. Les deux sujets brûlants, représentativité des organisations apicoles et conditions du

financement de l'ISTA, furent diplomatiquement repoussées à une date non précisée.

La réunion du 28 avril fut annulée, sans raison apparente.

Celle du 19 mai aura-t-elle lieu ?

- Le Ministre Barnier, décidera-t-il seul, comme nous le laissait entendre Mr Saddier, avant son départ du Ministère pour les élections européennes ?
- Ou bien son successeur héritera-t-il de cette filière encombrante, si hétéroclite, qu'il faut absolument structurer pour mieux la contrôler ?
- Et nous, apiculteurs professionnels doit-on se laisser imposer une importante représentativité du monde amateur injustifiée (voir audit GEM notant une professionnalisation croissante de l'apiculture), unique dans le milieu des instituts techniques ?
- Doit-on accepter une forte mouvance de type FNSEA, avec les Jeunes Agriculteurs, et Coop. de France ?

La FFAP n'est pas dupe, défendra ses positions fermement, participera à l'ISTA en soutenant et soulignant tout le travail déjà effectué par le CNDA, mais ne se compromettra ni ne s'asservira.

En rédigeant ce compte rendu sur l'émergence de l'IT et IP nous n'avons pu nous empêcher d'aller relire abondamment les courriers Intermiel de l'époque 1985-1992. Notre souci étant de mieux comprendre les raisons exactes qui ont conduit à son démantèlement en 1992. Immédiatement, on constate que l'histoire bégaye, les choses achoppent sur les mêmes thématiques, avec les mêmes protagonistes, pour certains avec les mêmes personnages....désolant, mais restons positifs.

Les consciences ont probablement évoluées en 17 ans du fait même de l'évolution de l'apiculture vers sa

Composition du CA de l'ISTA :

Proposition de la FFAP adressée à M. Saddier le 14/04/09

Il paraissait important, dès le départ, de réunir autour de l'ISTA, des spécialistes avérés de l'abeille en écartant de ce fait toutes les représentations trop périphériques. **L'interruption de l'ITAPI en 1992, nous a malheureusement enseigné qu'une trop grande dispersion nuit à la qualité des travaux.**

COLLEGE 1 : Nous sommes favorables à la composition du **collège 1** en appelant 8 représentants des ADAS.

COLLEGE 2 :

En revanche, il nous paraît important de ne faire figurer au sein du **collège 2** que des **ORGANISATIONS SYNDICALES** spécialisées apiculture. Elles sont au nombre de 7 : FFAP, SPMF, SNA, UNAF, SFM, SNFGMA et FEDAPI. Elles détiendraient chacune 1 siège = 7 sièges. En effet, nous sommes très attachés à réserver exclusivement ce collège aux organisations syndicales de l'apiculture dans l'unique

professionnalisation. L'apiculture se trouve manifestement dans une difficulté extrême pour assurer sa survie dans beaucoup de régions. Cependant suivant que les apiculteurs rencontrent plus ou moins de difficultés, les explications de ce déclin varient énormément d'un secteur à l'autre. Ainsi certains collègues s'accommodent assez bien des thèses multifactorielles et d'autres régions plus exposées placent en premier la dégradation de l'environnement par les insecticides systémiques. Beaucoup d'apiculteurs, encore un peu épargnés, n'ont certainement pas inclus dans leur raisonnement l'énorme capacité de ces cochonneries d'insecticides systémiques à se véhiculer, via les vents dominants, loin des lieux d'épandage. Mais surtout ils n'évaluent pas suffisamment leur haut niveau de persistance dans l'environnement.

Tout çà fait que quinze ans après le début de la crise Gaucho, notre profession n'est toujours pas capable de se rassembler autour d'un constat aussi évident. L'usure aidant, n'importe quel Barnier ou Saddier se sent capable d'asséner le coup de grâce à l'apiculture en lui passant les menottes à l'aide de quelques petits nanans. Ceci étant dit et çà fait du bien, la FFAP s'est aussi constituée pour proposer des alternatives crédibles et fédératives émanant de la profession. Nous ne voudrions pas par cet article laisser penser que nous ne sommes pas favorables à l'émergence d'un Institut technique. Bien au contraire, nous appelons le plus rapidement possible à la mise en place d'un Institut Technique indépendant, capable de s'emparer de tous les sujets sans tabous. Mais commençons par le commencement, pour se faire, il n'est pas question de se laisser border docilement par ceux là même qui entretiennent notre perte.

souci de bien identifier chaque type de représentation, comme cela a été précisé le 7 avril.

Nous tenons très fermement à ce que le nombre de représentants par organisation soit à égalité pour tous, c'est-à-dire : 7 représentants, si c'est 2 par structure, cela ferait 14. Nous avons pris le temps de démontrer à la réunion du 7 avril, en nous appuyant sur le document de l'enquête GEM de 2005, que désormais les apiculteurs de profession (déclarés AMEXA) représentent davantage de ruches et davantage de production en volume de miel que l'apiculture de loisir :

Il est donc logique d'attribuer aux 2 syndicats professionnels FFAP et SPMF autant de poids délibératif que les 2 représentants de l'apiculture de loisir.

COLLEGE 3 : Enfin dans le **collège 3**, de la même manière, nous souhaitons n'y voir figurer que des syndicats de type généraliste :

- Commission **apicole** de la Confédération paysanne
- Commission **apicole** de la FNSEA
- Commission **apicole** de la Coordination Rurale.

A condition toutefois que chacune puisse justifier de l'existence de sa commission, ce qui est loin d'être le cas pour l'instant. Cette précaution se justifie par le souci de préserver l'indépendance de l'apiculture, comme cela se fait dans les autres interprofessions (qui n'autorisent aucune présence apicole).

COLLEGE 4 :

A la réunion du 7 avril, nous nous sommes exprimés en défaveur d'un **collège 4**, représentant les organisations environnementales (Terre d'Abeilles et Réseau Biodiversité). Les précisions de M. Saddier, concernant l'obligation d'intégrer dans le CA, 1 voix destinée au représentant du Ministère, également du Président du Conseil Scientifique, puis de l'ACTA, enfin de l'APCA (si ses statuts sont compatibles avec ceux de notre Institut Technique), nous a conduit à reconsidérer notre refus d'un collège 4.

Nous serions désormais favorables à l'émergence d'un collège 4, sous l'appellation : « Collège administratif ». Il pourrait être constitué comme suit :

- Représentant du Ministère : 1 voix
- Président du Conseil scientifique : 1 voix
- ACTA : 1 voix
- APCA : 1 voix.

Nos réflexions concernant les autres partenaires :

- Il nous semble donc peu judicieux de retenir la candidature des Jeunes Agriculteurs, car aujourd'hui, en leur sein il n'y a pas de jeunes apiculteurs, d'autre part c'est un doublon de la FNSEA.

- **Coop de France** est un organisme surdimensionné au regard de l'apiculture, FEDAPI, adhérente de Coop de France serait plus appropriée car, agissant dans l'apiculture. Nous verrions donc logiquement, figurer FEDAPI, dans le collège 2 en représentant de Coop de France.

Chronique d'une débâcle annoncée

Après X réunions du COMOP (Comité Opérationnel) menées tambour battant, dans un courrier en date du 22 mai (copie jointe à ce bulletin), M. Barnier nous enjoint de valider un IT « fourre-tout » qui ne correspond en rien aux attentes de la FFAP et d'une grande majorité de pros. Cet IT se construirait autour d'un CA de 32 membres (dont 6 à voix consultative) dont nous ne pouvons accepter la composition.

Si l'on compare à la proposition de la FFAP adressée à M. Saddier (un CA de 22 membres - voir plus haut), il apparaît que :

- **FNOSAD** : Cette fédération de défense sanitaire n'est pas un syndicat mais une association loi 1901. Nous pensons également que ses champs de compétence sont trop spécialisés « santé de l'abeille » pour prétendre à figurer dans 1 des 4 collèges précités. Cette fédération pourrait par contre s'exprimer plus efficacement dans une **commission plus importante** (santé de l'abeille, techniques de conduite de ruchers....) Cette fédération pourrait aussi détenir 1 voix consultative dans le CA.

- **ANERCEA** : est une organisation incontournable de notre activité qui agit dans le domaine de l'élevage des reines et des multiplicateurs d'abeilles. Nous souhaiterions pour ces raisons, lui attribuer 1 voix consultative dans le CA.

- **GPGR** : est le groupement des producteurs de gelée royale, cette représentation doit également figurer dans le CA pour porter 1 voix consultative.

- **TERRE D'ABEILLES** : Cette association loi 1901 est avant tout une organisation environnementale. Dans sa profession de foi, on peut lire l'importance accordée à des adhésions grand public, de fait c'est une ONG comme les autres. Dans ces conditions, il nous semblerait plus judicieux de lui proposer de travailler dans une **commission environnement**.

-**RESEAU BIODIVERSITE** : est aussi une association loi 1901 qui a la caractéristique de représenter peu d'apiculteurs. Elle est aussi soutenue par une quinzaine de coopératives agricoles et une entreprise privée de produits phytosanitaires très importante. A notre avis, cette association serait mieux positionnée dans la même commission environnement.

En résumé, concernant ces 2 dernières associations, nous sommes favorables à leur participation en commission avec 1 voix consultative.

Alain David & Guy Brossier

- les associations qui travaillent au développement de l'apiculture n'ont pas la place qui devrait leur revenir au vu de leur travail et de l'engagement de leurs adhérents ; seulement 8 sièges/26 pour les ADAs (Association de Développement Apicole), soit moins d'un tiers du CA, seuil minimum « acceptable ». C'est marginaliser les seules expériences positives de structuration de la filière, de terrain, qui ont émergé ces dernières années.
- les organisations regroupant majoritairement des amateurs sont sur représentées (5 voix pour UNAF, SNA et FNOSAD contre 3 pour les syndicats pros) d'autant qu'elles se partagent les adhérents.

- la FFAP ne disposerait que d'un siège contre 2 pour le SPMF (pourtant autant d'adhérents, voire plus) ; ce qui contribue à diminuer la représentation professionnelle.
- La commission apicole de la Confédération Paysanne n'est pas reconnue, même si elle est présente comme les autres syndicats agricoles (sans doute parce que aucun de ces syndicats ne peut se targuer de représenter des apiculteurs).
- La FNSEA est sur représentée : outre le siège qui lui revient comme syndicat agricole, elle est aussi présente via les JA et Coop de France ; sans compter son influence au sein de l'ACTA et de l'APCA.
- La présence de Coop de France est injustifiée, puisque les coopératives apicoles sont représentées par la FEDAPI.

Alors comment en est-on arrivé là ?

Quand le rapport Saddier a préconisé la création d'un ITA, nous étions nombreux à penser que le mode d'organisation du CNDA lui permettait de prétendre devenir l'IT de la filière apicole.

Le CNDA est né de la volonté des 1ères ADAs, c'est-à-dire d'apiculteurs engagés pour le développement dans leur région, au-delà de toute querelle pseudo syndicale. Depuis, de nombreuses ADAs se sont créées, ont rejoint le CNDA, comme d'autres groupements à vocation technique. C'est ainsi que s'est constitué un réseau d'associations régionales de développement apicole, accompagnées de groupements spécialisés; ce réseau c'est aussi une équipe de techniciens compétents, qui ne demande qu'à s'étoffer.

En rejoignant l'une ou l'autre de ces associations, participer au développement de la filière apicole était possible pour **tous** ceux souhaitant s'y engager.

C'est vrai que la gestion des ADAS comme du CNDA est statutairement assurée par des pros; mais les amateurs y ont aussi leur place et peuvent faire entendre leurs voix, participer aux travaux, s'ils le souhaitent. Mais justement, la majorité d'entre eux le souhaitent-ils vraiment?

Je vais prendre l'exemple de l'ADARA (ADA Rhône-Alpes): nos statuts permettent l'adhésion de groupements non pros, 2 collèges leur sont dédiés (suivant le niveau d'engagement souhaité). En Rhône-Alpes, beaucoup sont intéressés par les travaux de l'ADARA, les services qu'elle peut rendre, certains en attendent (pour ne pas dire exigent) beaucoup. Mais qui dit adhésion, dit cotisation (suivant le collège et le nombre d'adhérents: de 1 à moins de 8 euro/pers): alors là, plus personne (y compris le GDS 26 présidé par J.M. Barbançon), c'est trop demandé. Et pourquoi pas, on peut le comprendre, pourquoi payer quand c'est juste un loisir ?

Mais qu'on ne dise pas que nous avons les mêmes intérêts, et qu'on doit tenir les uns et les autres sur un même pied

d'égalité (d'autant que sur le terrain, la très grande majorité des amateurs ne réclament pas pareille chose).

Ainsi, au vu de la réalité du terrain et du travail effectué, nous étions nombreux à penser que le CNDA préfigurait bien un futur ITA.

Mais c'était sans compter avec les cris d'orfraie de l'UNAF, de la FNOSAD (et dans leur sillage, du SNA). Dans l'organisation actuelle du CNDA, leurs responsables ne peuvent prétendre à un quelconque **pouvoir décisionnaire au nom de leur organisation**.

Mais comme ils ne peuvent décemment pas avancer pareil argument pour réfuter le CNDA, ils en ont trouvé un autre : parce que le CNDA est « adossé » à l'ACTA par convention (comme tout les autres IT), les responsables de ces groupements (UNAF, FNOSAD, SNA) ont décrété que le CNDA était par trop inféodé à la FNSEA et que le futur IT ne serait pas libre de ses décisions. Seule la présence des chevaliers blancs de l'apiculture (MM. Clément et Barbançon) garantirait l'indépendance de l'apiculture française ; en clair, on ne pouvait faire confiance aux ADAs, à leurs responsables et à leurs adhérents pour s'affranchir de l'influence du syndicat majoritaire, ni pour savoir ce qui serait utile à la filière.

Donc, il fallait que toutes les composantes de la « filière » apicole soient présentes au CA de l'IT pour faire barrage à la grosse méchante FNSEA.

Partout ils assénaient qu'il fallait défendre bec et ongles l'indépendance de l'IT et s'opposer très fermement à la présence de ce syndicat agricole et de ses affidés.

A ce sujet, un responsable de l'UNAF écrivait dans un courriel, en janvier dernier : « Il y a 2 choses dont nous devons nous protéger:c'est la prostitution et la collaboration »

A rappeler tout de même : l'UNAF comme le SNA et le SPMF sont associations spécialisées de la FNSEA...mais personne n'est parfait !!

Mais voilà, c'était sans compter sur les capacités de négociation de M. Saddier et sur sa bonne connaissance de la nature humaine.

Il était évident que sa feuille de route indiquait que la FNSEA, les JA, Coop de France **devaient** être représentés au CA du futur ITA. Comment l'obtenir si ce n'est en négociant avec les plus bruyants...et les plus gourmands ?

2 sièges pour l'UNAF, 2 pour le SNA, 1 pour la FNOSAD (avec voix délibérative) et le tour est joué : plus aucune opposition à la présence de la FNSEA, mais en prime, nous avons aussi les JA et Coop de France (2 organisations unanimement réfutées dans un 1^{er} temps); et à la remorque (in extremis sans doute), le SPMF, encore tout imprégné de sa gloire passée, a lui aussi obtenu 2 sièges.

Au-delà de l'indignation que nous pouvons éprouver face à ce grand bradage, ayons une pensée émue pour nos chers « collègues » : malheureusement pour eux, ils n'ont pas su se protéger de « la prostitution et de la collaboration » !

Ces réunions du COMOP, grand rassemblement de tout ce qui compte en apiculture à la sauce Saddier, n'ont été que simulacres de concertation. Tout s'est négocié en dehors de ces réunions, nous vivons encore et toujours dans une politique de couloir, dans le droit fil de la cogestion FNSEA/Ministère de l'agriculture.

Doit-on accepter pareille manoeuvre ? NON

Que peut-on, que doit-on faire ?

Le courrier du MAP l'indique, la balle est dans le camp du CNDA et de ses adhérents : c'est l'AG du CNDA qui en se pliant ou non aux injonctions du ministère, décidera de la nature d'un futur ITA.

A nous de convaincre les adhérents du CNDA de ne pas permettre l'émergence d'un organisme qui serait cogéré par les amateurs et la FNSEA, sûrement bien éloigné des attentes et préoccupations de notre profession.

Au-delà de ces tractations autour d'un CA, on peut s'interroger sur l'**urgence** de mettre en place un institut technique censé être un outil de développement au service d'une filière alors que celle-ci n'est pas clairement identifiée.

Toujours pas d'Interprofession créée, encore moins d'accord sur le financement de l'ITA : les réunions du COMOP qui devaient débattre de ces sujets ont été annulées par 3 fois ! Ne touchons-nous pas là au sujet le plus épineux ?

Et on en vient à la grande excentricité de l'apiculture française, le vieux débat professionnels/amateurs; d'ailleurs maintenant pour ces derniers on utilise la terminologie 'apiculteur de loisir', encore plus parlant.

Comment refuser de s'interroger sur la place qui revient à chacun ?

Pourquoi refuser d'admettre qu'une filière, ça s'organise autour d'un métier, dans quelque domaine que ce soit. Il ne s'agit pas d'exclure, mais de recentrer les choses. Les amateurs ont leur place aux côtés de la profession, mais pas aux 1ères places des organes décisionnaires des structures et organismes qui font vivre et organisent une profession.

Pourquoi s'obstiner à confondre ITA et Interprofession (cette dernière devant définir les axes de travail et les modes de financement du premier). Est-ce parce que le terme "interprofession" est trop explicite ?

Pourquoi vouloir à tout prix importer dans un ITA les conflits qui agitent constamment la "filiale" apicole, tant chez les pros que chez les amateurs ?

Un ITA, s'il est créé, ne travaillera bien et en toute indépendance qu'avec une Interprofession forte, consciente des enjeux pour l'apiculture et où l'intérêt commun prime sur les intérêts particuliers. Il est clair que si dans cette Interprofession perdure la foire d'empoigne actuelle, elle ne pourra pas remplir son rôle de pilote et de contrôle de l'ITA et celui-ci devra se débrouiller et sera toujours sujet à caution, quelle que soit la composition de son CA.

On marche à l'envers : on veut créer un outil alors qu'on ignore encore à qui et à quoi il servira et comment il sera financé. Où est la logique dans tout ça ?

Mais peut-être avons-nous mal compris les intentions de notre ministre. Peut-être ne s'intéresserait-il à pas la mise en place d'un Institut Technique et de développement de l'apiculture mais plutôt désirerait-il la création d'un institut de l'abeille qui regrouperait tous les passionnés de ce si sympathique insecte ?

Commission Saddier, création d'un institut de l'abeille : ne serions-nous pas face à une belle opération de communication à destination du grand public, si préoccupé par le sort de nos abeilles ? Ainsi le gouvernement montrerait qu'il est sensible à l'émoi de nos concitoyens, en donnant une vitrine et de menus moyens aux protecteurs de l'abeille, auxquels on pourra ajouter quelques subventions supplémentaires pour pertes de cheptel...

Non sans quelques garde-fous pour limiter tout débordement: sur-représentation du syndicat agricole majoritaire, marginalisation des opposants à une politique agricole productiviste, et entretien des querelles au sein de la filière...

Et la cerise sur le gâteau, c'est la composition du Conseil Scientifique souhaité par le ministère. Il propose la nomination d'un certain nombre de chercheurs qui, chacun à leur manière, tente sans relâche d'éviter voire de nier l'effet délétère des produits phytosanitaires sur l'abeille ; parmi eux :

- Eric Haubruge, chercheur belge, n'en démord pas ; l'hypothèse phyto est une « foutaise », seul le varroa est responsable de tous nos maux (il fustige d'ailleurs les apis, réputés incompétents pour gérer ce parasite)

- Mariano Higes (Castille) : pour lui, le fauteur de trouble, c'est *nosema ceranae*

- Patrick Ravel (Grenoble) : spécialiste de la protection des végétaux et de l'étude de leur ravageurs, il ne travaille pas sur l'abeille mais ses travaux sont largement financés par BASF. On n'a pas l'UIPP (présent lors de la 1^{ère} réunion du COMOP), mais M. Ravel.

- Marie-Pierre Chauzat, pour l'AFSSA dont les travaux sur les pertes de cheptel mettent en avant des problèmes sanitaires sans jamais s'interroger sur l'impact d'une contamination généralisée par les pesticides, contamination pourtant avérée....

Pour info si besoin : le Conseil Scientifique sera chargé de valider les projets d'études demandés par l'ITA.

La boucle est bouclée, la « filière » est cernée, bâillonnée : circulez, il n'y a plus rien à voir ???

Et bien NON !!!

Marie-Fance Roux

FILIERE : programme d'aide communautaire

2010 : année d'expérimentation avant un nouveau programme triennal des aides directes aux apiculteurs

Le 26 mars 2009 avait lieu une réunion du groupe de travail du Comité de pilotage apicole sur les aides directes à l'apiculture gérées par Viniflor.

La FFAP a obtenu de participer à ces réunions de travail. Yvan Gouttequillet a été désigné par le Conseil d'administration pour représenter notre syndicat.

L'objectif de cette réunion était de définir les modalités des aides à mettre en œuvre en 2010, dernière année du programme 2008-2010.

Un nouveau programme triennal (2011-2013) fera l'objet de négociations début 2010, après qu'un bilan du programme en cours soit rendu, qui permette de définir de nouveaux objectifs.

Trois thèmes principaux abordés :

1/ Aide à la transhumance.

Enveloppe annuelle 581000 €.

Cette aide n'est pas remise en question, mais son cadre administratif très étroit ne permet aucune amélioration ni modification, ce qui à terme risque de la rendre inopérante par épuisement du nombre de dossiers possibles.

2/ Aide au maintien du cheptel.

Enveloppe annuelle 494 000 €.

Alors que cette aide ne concernait que la reconstitution de cheptel après des mortalités anormales, il est proposé à titre expérimental pour 2010 de pouvoir financer le développement des très petites (70 à 150 ruches) et petites (150 à 300 ruches) exploitations, dans le but d'atteindre la demie SMI, puis la SMI.

Dans ce cadre, les ruches vides, essaims, reines, ensemble ou séparément, se verraient financées avec un plafond de 120 unités par dossier.

Si cette aide est retenue ensuite pour le prochain programme, elle pourra être re-sollicitée par les mêmes exploitants, jusqu'à atteindre la SMI, sous la seule condition d'avoir, pour déposer un nouveau dossier, atteint les objectifs fixés lors du précédent.

Cette aide pourrait permettre de favoriser un accroissement plus rapide des nouvelles exploitations, et ainsi éviter la stagnation du cheptel à des seuils économiquement non viables pour l'exploitant.

En effet le manque de cheptel conduit souvent à l'abandon des projets de professionnalisation.

La reconstitution de cheptel reste possible lors de pertes exceptionnelles dans des conditions semblables à ce qui se pratiquait jusqu'à présent, mais le taux de prise en charge passerait de 40 à 30% de la dépense, avec une aide plafonnée à 4000 €. Ce financement permet la prise en charge d'environ 150 essaims, ce qui peut être faible dans les cas de très forte mortalité.

3/ Analyse des miels.

Enveloppe annuelle 188760 €.

Cette aide censée permettre aux apiculteurs d'effectuer des analyses de miel à moindre coût n'est pas remise en question. On peut s'interroger toutefois sur l'usage massif de cette aide que font certains laboratoires, appartenant à des négociants en miels, pour faire financer les analyses du miel qu'ils achètent. Ceci ne choque nullement l'administration, ni les représentants des instances apicoles présentes ce jour-là, pourtant cette dépense est équivalente à elle seule à la moitié des aides à la reconstitution de cheptel.

Une demande de dernière minute.

M. Védrenne, pour le SNA, demande un financement à destination des 79 ruchers-écoles de son réseau départemental. L'aide demandée à Viniflor sur le programme apicole français est de 42646 € par an, sur une durée de trois ans renouvelable, soit tout de même près de 130000 € par programme.

Ces diverses tentatives de détourner de leur but essentiel des fonds du programme apicole communautaire, tendent à prouver que la présence des représentants professionnels dans les groupes de travail est primordiale.

Une prochaine réunion aura lieu le 16 juin, afin de finaliser les propositions du 26 mars. Nous y serons présents, et nous nous y ferons entendre.

Yvan Gouttequillet

Lors d'une précédente réunion (le 3 mars), la DPEI et Viniflor ont voulu attirer l'attention des membres du comité de pilotage sur les points suivants :

- Les fournisseurs de matériel apicole mentionnent régulièrement dans leur publicité la prise en charge financière de l'Etat.

Cette pratique revient à se substituer à l'instruction réalisée par l'office et à l'arbitrage qui pourrait être effectué après instruction, par le comité de pilotage sur certains dossiers litigieux, ce qui n'est pas acceptable. Un contrôle des catalogues des différents fournisseurs sera réalisé pour le prochain programme.

- de la même manière, les éleveurs communiquent auprès des apiculteurs sur leur "agrément" Viniflor. L'office rappelle que les éleveurs ne bénéficient pas d'un agrément de l'office mais d'un référencement auprès de l'office. Ce référencement ne préjuge en rien de la qualité et du suivi du produit ni des méthodes. L'objectif de ce référencement est d'apporter une information aux apiculteurs sur l'existence d'éleveurs qui se sont fait connaître auprès de l'office.

Enfin, l'office rappelle que comme pour les années précédentes, le registre d'élevage (un élément d'éligibilité et obligatoire) est à l'origine de beaucoup de difficultés (retard) pour le traitement des demandes d'aide. A ce titre, ce document doit être fourni, renseigné, complet et présentable.

Mortalité importante de colonies d'abeilles suite aux désinsectisations contre le vecteur de la F.C.O. (Fièvre Catarrhale Ovine, maladie de la langue bleue)

Des intoxications loin de toute zone de grandes cultures, c'est hélas possible.

Cet hiver, en Ariège, des apiculteurs ont découvert qu'un grand nombre de leurs colonies étaient mortes et que le reste du cheptel était très affaibli, malgré des provisions largement suffisantes.

Après un certain nombre d'investigations, de confrontations de leurs méthodes de traitement contre varroa, de leurs circuits de transhumance, force a été de constater que le seul dénominateur commun de ces pertes semblait être la proximité des ruchers avec des zones d'élevage et d'estives. Or à la fin de l'été 2008, l'Ariège a été fortement touchée par la fièvre catarrhale ovine (FCO). Cette maladie est une maladie vectorielle, les vecteurs étant des culicoïdes, petits moucherons hématophages. Pour essayer d'enrayer la progression de la maladie, des désinsectisations d'animaux (ovins, bovins), de bâtiments d'élevage (et de leurs abords) et des véhicules de transport ont été rendues obligatoires par arrêté préfectoral. Ces arrêtés, pris aussi dans d'autres départements et sur proposition des DDSV, reprennent des arrêtés ministériels qui, eux, s'appuient sur la directive européenne 2000/75/CE.

Les molécules utilisées pour la désinsectisation des animaux sont des pyréthrénoïdes, par contre la liste des biocides autorisés pour les bâtiments et les véhicules est imposante et contient bien d'autres molécules que les pyréthrénoïdes. (organophosphorés, acétamipride, imidaclopride, ...) Certains pyréthrénoïdes ont été retrouvés dans plusieurs prélèvements d'abeilles mortes mais seule cette famille de pesticides a été recherchée.

La première phase de notre action a été d'alerter la DSV, la DDEA et la Chambre d'Agriculture pour que cessent ces désinsectisations que nous jugeons responsables de la mortalité de nos ruches. Nous avons reçu le soutien de la Conf' Ariège dont les éleveurs avaient souligné, dès l'été dernier, l'absurdité, l'inefficacité et la toxicité pour l'environnement de ces mesures de désinsectisation. Le fait d'avoir alerté l'administration a abouti à la venue de M. Venereau de la Brigade d'Enquête Vétérinaire et Phytosanitaire (BNEVP) qui, après une enquête rapide et sans avoir effectué de prélèvements, écarte le lien entre mortalités de ruches et FCO avec comme argument principal qu'il s'est vendu trop peu d'insecticides dans le secteur ! Malgré les promesses des services vétérinaires, nous n'avons toujours pas eu accès à ce rapport. Nous l'avons officiellement réclamé au DGAL.

La deuxième phase a été d'établir une liste des apiculteurs touchés et de leurs pertes, afin de demander une indemnisation des ruches décimées.

Chez les 19 apiculteurs professionnels actuellement recensés, 2500 ruches sont mortes soit en moyenne 50% de leur cheptel. Pour certains, les pertes atteignent 75%. La Chambre d'Agriculture de l'Ariège est en cours de négociation avec le Conseil Régional pour obtenir une aide à la reconstitution du cheptel pour ces apiculteurs...

La coordination européenne, à laquelle participe la FFAP, représentée par P. Vermandère, s'est réunie le 8 avril pour étudier les modifications à apporter à la directive 2000/75 relative à la désinsectisation dans le cadre de la lutte contre la FCO

Mortalités d'abeilles après intoxication en Vendée et Charente-Maritime

7/04/ 2009 (AFP) -

Deux cas de mortalités anormales d'abeilles, vraisemblablement intoxiquées par des produits chimiques, ont eu lieu dans les départements de la Charente-Maritime et de la Vendée, a annoncé le ministère de l'Agriculture. Les premiers résultats de l'enquête montrent que les règles d'application des pesticides n'ont pas été respectées, a précisé le porte-parole du ministère. Dans un cas, les traitements phytosanitaires ont été réalisés alors que le vent soufflait à une vitesse supérieure à 30 km/h, ce qui est interdit par la réglementation. Dans l'autre cas, les semoirs utilisés n'étaient pas équipés de déflecteurs alors qu'ils sont obligatoires pour limiter la diffusion de poussières. "Les producteurs doivent faire preuve de la plus grande vigilance

dans l'utilisation des insecticides destinés à protéger les cultures. Le non respect de ces obligations sera sanctionné", a souligné le ministère. Une enquête de laboratoire est en cours et les résultats sont attendus dans les prochains jours pour connaître les causes exactes de cette intoxication.

Suivi post homologation Cruiser

Dans le Centre, une des 5 régions dans lesquelles se déroule ce suivi piloté par la DGAI et ces services régionaux, des mortalités ont été constatées au moment des semis de maïs traité Cruiser. Mais difficile d'en savoir plus sur ces mortalités et plus généralement sur la réalisation de ces suivis et sur les observations effectuées sur le terrain.

Les apiculteurs américains accusent l'imidaclopride...

Depuis quelques années aux USA, les pertes de cheptel s'amplifient et atteignent maintenant des niveaux alarmants ; on parle ainsi de CCD pour décrire ces mortalités massives. De nombreuses hypothèses sont avancées pour expliquer quelles seraient les causes de ce « syndrome d'effondrement » : apis ceranae, virus IAPV, varroa, transhumance, carence alimentaire...et peut-être un peu trop de pesticides ! mais à défaut de retenir une seule de ces causes, la thèse du multifactoriel a le vent en poupe.

En avril dernier, deux des plus grosses organisations apicoles US ont interpellé l'EPA (Agence de protection de l'environnement), pour dénoncer l'usage massif des néonicotinoïdes, et plus particulièrement l'imidaclopride ; selon ces apiculteurs, il s'agit bien là de la cause majeure des mortalités de cheptel auxquelles ils sont confrontés.

Dés l'introduction de l'imidaclopride aux USA, les apiculteurs US, comme d'autres dans le monde, ont connu des problèmes persistants. Et depuis, l'usage de cette matière active s'est très largement répandu, sur toute sorte de végétations : bon nombre de cultures sont concernées (notamment arboricoles), mais aussi les zones boisées, les jardins, les terrains de golf... Ainsi ce sont multipliées les zones dans lesquelles les pollinisateurs sont exposés aux nectar et pollen contaminés.

Le traitement de semence, le plus connu, n'est qu'un des nombreux modes d'application de l'imidaclopride

Aucune de ces méthodes n'a été correctement évaluée en ce qui concerne les risques pour les pollinisateurs.

Pendant que l'usage de l'imidaclopride se répandait ainsi, les difficultés des apiculteurs devenaient récurrentes et les pertes de cheptel augmentaient considérablement.

Avec l'arrivée récente des systémiques, les apiculteurs américains considèrent que l'EPA n'a pas les capacités pour comprendre et évaluer les risques liés à l'usage de ces produits, ni en protéger l'homme et l'environnement. Parce qu'ils ont un mode d'action spécifique (systémique et rémanence, contamination des nectar et pollen), l'EPA ne peut sérieusement encadrer leur usage, ni faire aucune préconisation qui permette de limiter les risques pour les pollinisateurs ; il n'est tout simplement pas possible d'éviter le contact entre systémiques et abeilles !

Aussi, ils demandent à l'EPA que l'utilisation de l'imidaclopride soit interdite aux USA.

Pour appuyer leurs arguments, ces organisations citent de nombreux témoignages, comme ceux qui suivent :

Dans le Dakota du Nord et dans le Minnesota, 7 apiculteurs ont porté plainte contre Bayer après avoir subi des pertes sur colza traité Gaucho.

Des analyses de cire et de miel extrait ont révélé des taux d'imidaclopride largement supérieur à la DL 50 dans tous les échantillons. L'un d'entre eux explique qu'il a du remplacer

toute sa cire dans les ruches contaminées pour sauver ses abeilles.

Clint Walker raconte son expérience :

« Durant l'été 2006, nous emmenons 500 ruches dans les champs de coton de l'ouest du Texas. Cela fait 40 ans que nous amenons des ruches dans cette région. C'était une année de sécheresse où la seule végétation existante était celle sous irrigation ; Durant la floraison du coton, une invasion d'ophide menaça la culture. Le coton fut traité avec des applications au sol et aérienne d'Imidaclopride. (Gaucho et Admire). Toutes nos 500 ruches furent largement exposées à ces produits, sans effet immédiat apparent. Quand nous sommes rentrés chez nous, les abeilles semblaient fortes et apparemment en bonne santé.

Walker continue « en janvier 2007, nous avons commencé à voir une part significative de nos 2000 ruches qui mourraient du CCD. Comme nous cherchions une explication à ces pertes, un point commun émergea : toutes les ruches mourantes étaient à l'ouest du Texas 4 mois plus tôt. La majorité de nos abeilles n'avait pas fait le voyage, elles étaient restées à la maison et n'avaient pas été exposées aux produits chimiques. Nous n'avons pas vu de CCD dans les colonies restées au centre du Texas. C'était le seul point qui différenciait les colonies saines et celles qui sont mortes.

La plupart de témoignages rapporte des pertes hivernales importantes après avoir conduit leurs ruches en pollinisation : orangers, pommiers, et aussi pastèques, courges...toutes cultures qui avaient reçu des traitements à base d'imidaclopride.

Convaincus de la toxicité de l'imidaclopride et des néonicotinoïdes, des représentants de l'apiculture étasunienne se sont rapprochés des apiculteurs européens via la Coordination Européenne dont la FFAP est membre.

Doit-on rappeler le vieil adage : l'union fait la force ?

Pertes massives d'abeilles en Slovénie, le 19 avril dernier (nord est,région de Podravie)

Les premières analyses révèlent la présence de 4 substances actives, dont 2 insecticides : le Fipronil, en dose plus que létale avec ses métabolites, le Spinosad, le fongicide Iprodione

L'enquête des inspecteurs du ministère de l'agriculture a permis de retrouver ces substances chimiques dans l'environnement d'une pépinière. Le Fipronil est utilisé pour la production de plantes ornementales d'intérieur.

Pays Bas

Dans ce pays, on fait aussi le lien entre la diffusion importante des traitements à base d'imidaclopride et le déclin des abeilles, décrit ces 3 dernières années. La demande de leur interdiction complète est à l'ordre du jour (toujours autorisé notamment sur fruitiers).

Allemagne- le miel contaminé par les OGM est un déchet : qui va payer ? / Inf'OGM avril 2009

Dans un arrêt en date du 30 mai 2008, le tribunal administratif d'Ausbourg a jugé que le miel d'un apiculteur allemand, M. Bablok, qui contenait des pollens de maïs Mon810, même à l'état de trace, était impropre à la vente. En effet, selon la loi allemande, le miel n'est pas un produit animal. Or la notification de Monsanto de février 1998 pour le maïs Mon810 en tant que destiné à l'alimentation humaine (selon le règlement 258/97) a été obtenue pour « la farine de maïs, le gluten de maïs, la semoule de maïs, l'amidon de maïs, le glucose de maïs et l'huile de maïs » dérivés du maïs Mon810. Le miel n'est donc pas en tant que tel inclus dans cette notification.

Le 23 septembre 2008, M. Bablok a donc dû apporter son miel à l'incinérateur de déchets, car selon la procédure allemande, les produits alimentaires déclarés toxiques doivent être incinérés. Ce jugement avait profondément choqué les apiculteurs, car ils sont plusieurs à exercer leur activité non loin d'essais en champs de maïs Mon810.

Le tribunal affirme, en effet, que l'apiculteur est responsable, en tant que producteur, de la qualité de ses produits alimentaires, miel et pollen. Les apiculteurs seraient donc obligés de

transhumer avec leurs ruches, avant la floraison du maïs, vers des zones sans OGM. Or, de nombreux apiculteurs qui ont des ruchers fixes ne sont pas équipés pour la transhumance. Et même en ont-ils les moyens techniques, le fait qu'une abeille butine dans un rayon de cinq kilomètres fait qu'en cas de multiplication de parcelles de maïs transgénique, trouver un lieu propice aux abeilles deviendra vite une gageure. De plus, si en Allemagne il existe un registre officiel qui permet en théorie de connaître l'emplacement des parcelles transgéniques, le responsable de l'association Mellifera a précisé à Inf'OGM que « ce registre n'est pas contrôlé par les services de l'Etat et qu'ainsi les données ne sont pas fiables. Ainsi, des cas de contaminations de ruches ont été découverts sans pouvoir déterminer la parcelle responsable car, d'après le registre, aucune culture de maïs mon810 n'était réalisée dans les environs ». La question de la responsabilité n'étant pas tranchée légalement, les apiculteurs se demandent qui indemniser les frais liés à la transhumance et qui prendra en charge le coût des analyses.

Pour obtenir une réponse, M. Bablok a décidé de poursuivre en justice le centre allemand de recherche en agriculture. La contamination (qui s'élève pour certains échantillons jusqu'à 7%) dont il a été

victime est en effet liée à la réalisation d'essais en champs de Mon810 par ce centre de recherche.

M. Bablok demande 11 000 € de dommages et intérêts. Cette plainte a déjà été jugée par deux tribunaux (tribunal local et l'appel) et est actuellement en train d'être examinée par un troisième tribunal, le tribunal fédéral. Bablok en effet n'a pas jugé satisfaisant les jugements obtenus, car pour lui, l'enjeu est de taille : il ne s'agit pas tant de juger les dommages réels subis que de montrer l'impossibilité de la coexistence entre des champs de maïs génétiquement modifié et des ruches et les carences du système de responsabilité.

Bablok espère même faire remonter ce procès au niveau européen pour montrer l'incompatibilité de la loi allemande par rapport à la réglementation européenne. En marge du procès et devant la réussite de l'action entreprise à Munich, M. Bablok espère désormais convaincre les autres apiculteurs de Kaishem et ses environs d'une nouvelle action : créer une « zone sans abeilles » afin de montrer l'importance de ces butineuses pour l'agriculture.

L'Allemagne interdit la culture du maïs OGM (Reuters – 14/04/09)

L'Allemagne va interdire la culture du maïs génétiquement modifié, annonce la ministre allemande de l'Agriculture Ilse Aigner. L'interdiction porte sur le maïs MON 810, mis au point et développé par la firme américaine Monsanto, qui ne pourra plus être semé avant la récolte prévue cet été.

"Je suis parvenue à la conclusion qu'il existe une raison justifiée pour penser que le maïs génétiquement modifié du type MON 810 présente un danger pour l'environnement", a déclaré Aigner.

La Commission européenne a fait savoir qu'elle examinerait la décision allemande. La ministre a expliqué que cette interdiction était fondée sur des données scientifiques et qu'elle n'avait rien à voir avec une décision politique.

Son ministère va maintenant travailler à l'élaboration d'un rapport sur la politique de l'Allemagne concernant les OGM. Le maïs MON 810 est le seul dont la culture est autorisée au sein de l'Union européenne bien que cinq pays, dont la France, ont décidé d'en interdire l'exploitation.

"Les soupçons sur les dangers que le maïs génétiquement modifié fait peser sur la nature et sur les animaux se sont généralisés", a dit Hubert Weiger, président de l'association écologiste BUND. "Son interdiction est absolument nécessaire.

« Monsieur le Ministre,

L'Agence allemande BVL a décidé le 9 février dernier, de maintenir la suspension des autorisations des néonicotinoïdes utilisés en traitement de semence.

Cette décision résulte de l'examen préliminaire des découvertes récentes de l'équipe du Pr. V. Girolami (Université de Padoue, Italie) démontrant le risque majeur des abeilles butinant le maïs, consécutif à une voie d'exposition jusqu'ici inédite.

En effet ces chercheurs auraient mis en évidence, tant en laboratoire que sur le terrain, que le maïs produit des sécrétions extra-florales, plus particulièrement aux stades précoces de sa végétation.

Ces sécrétions, issues de la sève élaborée, sont réputées attractives pour l'abeille.

Aussi la question s'est-elle donc imposée de savoir si elles n'étaient pas contaminées par une des molécules néonicotinoïdes, insecticides persistants et systémiques, dont la semence du maïs est le plus souvent pelliculée.

Ces travaux n'ayant été menés que courant l'été 2008, ils n'ont donc pu avoir fait l'objet à l'heure actuelle d'une publication scientifique.

Cependant à partir des déclarations publiques récentes des chercheurs italiens, nous apprenons que ces exsudats sur feuilles seraient contaminés à hauteur du ppm, soit d'un facteur de 1000 plus élevé que ce qu'il est convenu de doser dans les pollens de maïs.

Ces niveaux élevés expliqueraient pourquoi une abeille qui en ingurgiterait quelques gouttes, serait tuée dans un laps de temps compris entre 2 à 5 minutes.

Un témoignage vidéo est disponible sur : <http://www.mieliditalia.it/download/moriaapi.wmv>.

Autant les ignorions-nous pour le maïs, autant sur plante de tournesol, ces phénomènes d'exsudation des feuilles et l'intérêt pour l'abeille de ces sécrétions, étaient-ils connus des apiculteurs, des industriels ainsi que des autorités administratives et techniques agricoles depuis au moins juin 1998

En outre, il semblerait que ces sécrétions extra-florales puissent également être observées sur les céréales à paille.

Par conséquent la colonie d'abeilles serait donc susceptible d'être exposée à des effets toxiques aigus à différentes époques de la saison apicole.

Devant le déclin général du cheptel apicole, il nous semble urgent de ne pas tolérer de nouveaux risques d'affaiblissement aussi alarmistes que vraisemblables que sont ceux évoqués ici.

En attendant les résultats de l'expertise scientifique que ces découvertes ne devraient manquer de susciter ;

En nous référant à votre communiqué de presse du 17 décembre 2008 concernant l'autorisation Cruiser qui précise que :

« (...) L'autorisation sera immédiatement suspendue si les éléments de suivi ou toute circonstance particulière le justifiaient » ;

Eu égard de la présente décision allemande de maintenir la suspension des insecticides TS dont notamment le Cruiser sur maïs, et d'autant plus que l'autorisation du Cruiser en France se réfère du dossier allemand, au titre de la reconnaissance mutuelle entre Etats-Membres ;

Nous vous demandons de surseoir à votre décision récente d'autoriser le Cruiser sur maïs. »

A ce jour, ce courrier est resté sans réponse...

CONTACTER la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels : **ffap@agrapole.fr**

- Alain David : 02 98 73 68 37 – 06 83 55 96 27
- Nicolas. Guintini : 04 74 54 38 06 – 06 60 61 79 28
- Guy. Brossier : 02 41 32 50 18 – 06 76 39 32 23

alber.david@wanadoo.fr
guintini.nicolas38@orange.fr
chantalguy.brossier@wanadoo.fr

Secrétariat :

Gaël Malek : 02 29 40 13 72
Sonia Martaresche: 04 76 36 56 53 – 06 80 59 26 22

gaelmalek@orange.fr
sonia.martaresche@orange.fr

